

ASSEMBLEE COMMUNALE

du 12 décembre 2022 à 20 h 00

à la Grande salle de Fétigny

Présidence : M. Philippe Arrighi, syndic
Secrétaire : Mme Patricia Catillaz, administratrice communale
Scrutateurs : Mme Véroniques Lesquereux et M. Jean-Bernard Renevey
Présences : 50 citoyennes et citoyens
Excusés : 2 citoyennes et citoyens

M. Philippe Arrighi, syndic, souhaite la bienvenue et ouvre l'assemblée communale.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 47, du 25 novembre 2022, par tout-ménages et par affichage au pilier public.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2022
2. Budget 2023
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Diminution du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année 2023 de 92% à 86% de l'impôt cantonal de base
 - 2.3 Contrôle des vannes d'eau potable
 - 2.4 Réfection des chemins communaux
 - 2.5 Vidéosurveillance
 - 2.6 Extension des réseaux d'eaux claires et usées
 - 2.7 Etude de la faisabilité de la sécurisation du chemin de l'école
 - 2.8 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Présentation de la planification financière 2023-2027
4. Approbation des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye)
5. Approbation du nouveau Règlement du cimetière
6. Informations communales
7. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2022. Il n'est pas lu mais a été joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo

Aucune observation n'est formulée. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur, Mme Patricia Catillaz.

2. Budget 2023

2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

P. Catillaz présente le budget de fonctionnement 2023 avec les principales variations entre 2022 et 2023. Elle présente également les divers investissements 2023.

Le montant total des revenus du compte de fonctionnement s'élève à Fr. 4'867'282.56 pour un total des charges de Fr. 4'915'628.90, soit un déficit de Fr. 48'346.34.

2.2 Diminution du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année 2023 de 92% à 86% de l'impôt cantonal de base

P. Arrighi présente la baisse du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune de 92% à 86% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2023. Contrairement aux années précédentes, cette diminution n'est pas conditionnée au relèvement à 92% dès l'année suivante. En fonction de l'évolution de la situation financière de la commune, une demande de relèvement du coefficient de l'impôt pourrait toutefois être présentée dans le futur.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette diminution et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote la diminution du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année 2023 de 92% à 86% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2023 est acceptée à l'unanimité.

2.3 Contrôle des vannes d'eau potable

M. Vincent Diacon, conseiller communal, présente la demande pour une nouvelle dépense périodique annuelle de Fr. 3'000.-- pour la manipulation périodique des vannes d'eau potable. Cette intervention fait partie de l'entretien courant du réseau d'eau potable. Les agents d'exploitation de notre commune ne sont pas équipés pour le faire. Ce mandat sera confié à une entreprise externe pour réaliser le contrôle de l'entier du réseau sur 5 ans.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense périodique et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense périodique de Fr. 3'000.-- par année pour le contrôle des vannes d'eau potable est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.

2.4 Réfection des chemins communaux

M. Olivier Renevey, conseiller communal, présente des photos des chemins communaux qui nécessitent une réfection. Le devis s'élève à Fr. 45'000.--, dont une partie significative est destinée au chemin Champ Porchet en-dessus de la zone artisanale. En effet, il faut également stabiliser le talus.

Mme Eliane Glaus demande si la réparation du chemin d'accès à la déchetterie est aussi prévue.

Les bordures du chemin qui surplombe la déchetterie sont abimées par les convois agricoles et les camions. Elles sont régulièrement entretenues par les employés communaux. Par contre, comme la déchetterie actuelle n'est pas en zone légalisée, elle est tolérée mais aucun aménagement en dur ne peut être effectué.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette dépense de Fr. 45'000.-- pour la réfection des chemins communaux est acceptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

2.5 Vidéosurveillance

M. Jean-François Husson, conseiller communal, explique que des déprédations et du vandalisme sont constatés aux alentours de l'école. De plus, des déchets sont régulièrement déposés illégalement à la déchetterie. Dans un but dissuasif mais aussi pour retrouver les auteurs de ces actes et compléter nos plaintes pénales, le conseil communal propose l'installation de 4 caméras à l'école et à la déchetterie. Le coût de l'installation s'élève à Fr. 6'000.-- et ensuite à Fr. 4'000.-- par année pour les abonnements.

Il n'y a pas de visualisation en direct, mais une consultation des vidéos lorsque des problèmes sont constatés. Les vidéos sont conservées 7 jours sur un serveur à Olten et ne sont consultables que par un nombre restreint de personnes désignées par le conseil communal. Durant les horaires scolaires il n'y a pas d'enregistrement prévu à l'école.

Le règlement sera établi par le conseil communal dans le respect des directives du préposé à la protection des données. Il sera aussi soumis à l'accord préfectoral.

M. Philippe Moser relève la mauvaise qualité d'image de ce genre d'installation et est sceptique quant à son efficacité pour retrouver les auteurs des méfaits. Les dégâts aux caméras elles-mêmes risquent aussi d'être onéreux.

J.-F. Husson espère surtout un effet dissuasif de ces caméras et regrette d'avoir à déposer régulièrement plainte contre inconnu sans avoir les moyens d'enquêter. Il précise que les caméras seront installées en hauteur, pour limiter les risques de détérioration volontaire.

M. Alexandre Joye demande si les personnes absentes de l'assemblée communale en seront informées.

Le règlement sera en ligne sur notre site internet dès validation par la préfecture.

M. Marco Bruzzo demande s'il est envisagé la pose de caméras à d'autres endroits sensibles comme la buvette du FC, l'église ou encore le bureau communal.

Comme aucune déprédation n'est constatée ailleurs dans le village, il n'est pas prévu pour l'installation de poser d'autres caméras.

M. Jean-Daniel Chardonnens demande si le coût annuel des dégâts vaut la peine d'investir dans une telle installation.

Les frais annuels de Fr. 4'000.-- équivalent au montant des dégâts. Par contre, avec la nouvelle école, les éventuels frais de réparation pourraient être nettement plus élevés.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense périodique et propose à l'assemblée de l'accepter. Comme pour l'instant seule la société Swisscom a été sollicitée, elle invite le conseil communal à demander des offres comparatives.

Au vote, cette nouvelle dépense périodique de Fr. 4'000.-- par année pour la vidéosurveillance est acceptée par 40 voix, 2 avis contraires et 6 abstentions.

2.6 Extension des réseaux d'eaux claires et usées

V. Diacon explique que des nouveaux projets de construction sont prévus à la route de Payerne et à la Rapette. La commune doit dès lors équiper ces parcelles jusqu'en bordure. De plus, le collecteur d'eaux claires des futurs appartements adaptés est abîmé par des racines d'arbres et doit être changé. Le coût total s'élève à Fr. 110'000.--.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cet investissement et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cet investissement de Fr. 110'000.-- pour l'extension des réseaux d'eaux claires et usées est accepté à l'unanimité.

2.7 Etude de la faisabilité de la sécurisation du chemin de l'école

V. Diacon présente une photo montage réalisée dans le cadre de l'étude de la sécurisation du chemin de l'école pour laquelle un premier crédit de Fr. 21'000.-- avait été alloué. Des trottoirs traversants sont prévus au carrefour de la route cantonale et de la route Brit, ainsi qu'à l'intersection du chemin des Burgondes. Une plateforme surélevée jusqu'au début de la zone de l'école est envisagée ainsi qu'une interdiction de circuler, sauf aux ayants-droits. Un parking plus grand pour la dépose-minute sera aménagé vers l'ancienne école.

Il est maintenant nécessaire de préparer un dossier d'enquête préalable à présenter aux autorités cantonales et de chiffrer cet investissement. Pour ceci, un crédit d'étude de Fr. 35'000.-- est demandé.

M. Dominique Schweizer s'étonne du coût de Fr. 21'000.-- pour l'obtention d'un seul plan et déplore le saucissonnage de la demande.

Les investissements publics nécessitent maintenant de telles études. La première étude a été faite par un bureau spécialisé en mobilité, tandis qu'un bureau d'ingénieurs civils s'occupera de la deuxième phase d'étude.

Mme Eliane Glaus demandera ce qu'il adviendra en cas de refus du canton.
Une solution répondant aux exigences sera trouvée.

M. Jean-Bernard Renevey demande comment les usagers de la place de sport s'y rendront avec l'interdiction de circuler.

L'interdiction ne sera effective que durant les horaires scolaires.

M. Jean-Daniel Chardonnens trouve dangereux le trottoir au débouché de la route de Brit.
Le passage-piétons sera surélevé et la patte d'oie modifiée afin d'offrir une meilleure visibilité.

M. Jean-Claude Perey constate que les convois agricoles autorisés à circuler devant l'école roulent vite.

Le but des hauteurs différenciées envisagées est de réduire la vitesse générale des véhicules.

M. Lionel Meylan demande si l'étude a pris en compte les futurs appartements adaptés.
Les aménagements extérieurs des futurs appartements sont actuellement en attente d'une solution globale. De plus, la limitation à 30 km/h de la route de Brit est aussi étudiée.

Mme Marie-Laure Renevey constate que des places de parc empiètent sur la place de jeux.
Cet aménagement a été prévu lors de la mise à l'enquête du projet. De plus, une nouvelle place de jeux a été aménagée à la nouvelle école.

M. Marco Bruzzo demande combien de maisons seront impactées par cet aménagement.
Aucune maison n'est impactée directement car il y a un autre accès par la route à côté de la cure.

M. Daniel Joye demande si une étude sera prochainement menée pour le parcage car beaucoup de véhicules sont stationnés en bordure du terrain de football sans fréquenter la place de sports.

Le conseil communal est conscient du problème. La création de places de parc supplémentaires est empêchée par d'une part le ruisseau actuellement enterré qui doit pouvoir être remis à ciel ouvert à tout moment, et d'autre part les terres agricoles d'assolement. Le village de Fétigny est soumis aux mêmes règles sur les places de parc que la ville de Fribourg. Ce thème fait partie du programme de législation.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cet investissement et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cet investissement de Fr. 35'000.-- pour l'étude de la faisabilité de la sécurisation du chemin de l'école est acceptée par 46 voix, 1 avis contraire et 3 abstentions.

2.8 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Aucune prise de parole complémentaire n'est sollicitée.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière a procédé à l'examen détaillé des comptes le 15 novembre 2022, en présence de P. Catillaz et P. Arrighi. Elle rappelle les principales variations enregistrées. Elle recommande à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement et d'investissement 2023 tel que présenté.

Au vote, le budget de fonctionnement et d'investissement 2023 tel que présenté est accepté par 49 voix.

3. Présentation de la planification financière 2023-2027

P. Catillaz présente la planification financière 2023-2027 en différenciant les investissements futurs, les montants à porter aux budgets de fonctionnement ainsi que ceux à financer par des taxes. Elle présente ensuite les incidences de cette planification financière sur les budgets des 5 prochaines années, avec l'évolution des charges et des produits planifiés en fonction de taux de progression.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La planification financière a été présentée en détail à la commission financière. Celle-ci recommande de poursuivre la politique des investissements de manière prudente et planifiée afin de maintenir une dette et des finances acceptables.

4. Approbation des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye)

V. Diacon présente l'ADIS-Broye. Ce projet découle d'une réorganisation au niveau cantonal de la défense incendie et des secours. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

M. Dominique Schweizer constate que l'abolition des frontières politiques relevée dans la présentation ne prévoit pas une organisation intercantonale au niveau de la Broye.

Chaque canton étant souverain à la matière, les législations cantonales y relatives sont différentes. Il s'agit de l'abolition des frontières politiques communales fribourgeoises afin d'augmenter la rapidité d'intervention des secours.

M. Daniel Joye demande si les jeunes sont toujours intéressés par les sapeurs-pompiers. Le CSPI a envoyé environ 270 invitations aux jeunes, mais à peine 10 étaient présents à la séance d'information. Le bataillon compte 3 nouveaux sapeurs-pompiers de Fétigny.

Au vote, les statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye) est accepté par 47 voix et 2 abstentions.

5. Approbation du nouveau Règlement du cimetière

O. Renevey présente le nouveau règlement du cimetière, avec en particulier l'introduction d'un article en lien avec le jardin du souvenir ainsi qu'un tarif différencié entre les défunts de Fétigny et les non-résidents qui comprend désormais la désaffectation des tombes.

M. Jean-Bernard Renevey constate que la grandeur des tombes cinéraires est augmentée et demande si cela ne posera pas des problèmes d'emplacement. Le jardin du souvenir sera aussi gratuit pour les non-résidents et les urnes suite à une désaffectation pourront être déposées dans le jardin du souvenir. Il demande s'il n'y aura pas un problème avec les

plaquettes gratuites apposées contre le jardin du souvenir et le dépôt des cendres des non-résidents .

Les tombes cinéraires seront effectivement plus grandes mais leur positionnement sera prévu en conséquence. Le dépôt des cendres dans le jardin du souvenir est gratuit, mais la plaquette est à la charge de la famille du défunt. Le dépôt des cendres des non-résidents est soumis à la validation par le conseil communal, ce qui permettra un certain contrôle.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière n'émet aucune remarque particulière. Elle recommande à l'assemblée d'approuver le nouveau Règlement du cimetière.

Au vote, le nouveau règlement est accepté par 48 voix et 2 abstentions.

6. Informations communales

SlowUp de la Broye

Mme Annelyse Joye, vice-syndique, présente le premier SlowUp de la Broye qui aura lieu le 23 juillet 2023 avec un passage à Fétigny. Cet événement est organisé par la Jeune chambre internationale de la Broye et est soutenu par l'Office du tourisme d'Estavayer et Payerne. Entre 15'000 et 25'000 participants sont attendus, avec d'importantes retombées financières pour les sociétés locales et commerces. Un comité composé de membres du conseil communal et d'habitants du village a été mis sur pieds. Les personnes intéressées à y siéger sont les bienvenues. Le comité a pour tâche la préparation de la place de fêtes. Le parcours a été dessiné pour une durée de 3 ans. Les sociétés locales pourront ainsi effectuer un tournus pour la tenue de stands.

Appartements adaptés

J.-F. Husson donne quelques informations sur l'avancement du chantier des appartements adaptés. Il communique également le prix des loyers qui oscillera entre Fr. 1'230.-- et Fr. 1'295.-- pour les 2 ½ pièces et Fr. 1'460.-- pour le 3 ½ pièces. Ces prix tiennent compte des directives pour les bénéficiaires de rentes complémentaires. Selon le planning, les travaux devraient être terminés en septembre. Par prudence, les appartements seront ouverts à la location dès le 1^{er} novembre 2023. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer au bureau communal et elles seront contactées dans le courant du printemps.

Nouveau site internet

Mme Fatima Granget, conseillère communale, présente le nouveau site internet www.fetigny.ch qui sera en fonction depuis le 13 décembre 2022. Les sociétés locales sont invitées à communiquer leurs manifestations qui seront publiées sur le site. Celui-ci se veut convivial et actuel. Dès lors, toutes les suggestions et corrections éventuelles sont les bienvenues.

M. Dominique Schweizer demande si tous les règlements seront disponibles en ligne.

Tous les règlements seront disponibles en ligne, désormais classés par thème.

Mme Eliane Glaus demande si la carte de déchetterie pourra dorénavant être chargée par ce biais.

Le chargement des cartes de déchetterie dépend du système informatique du compacteur et non pas du site internet. Il ne sera toujours pas possible de charger la carte en ligne.

7. Divers

M. Philippe Moser demande dans quel délai les abris de protection civile sont opérationnels, si l'entier de la population dispose d'une place et si un plan d'engagement existe.

Les abris sont opérationnels dans un délai de trois jours. Le taux de couverture exact de Fétigny lui sera communiqué ultérieurement. La place qui lui est attribuée peut lui être communiquée directement par le service de protection de la population sur la base d'une demande par courriel.

Mme Marie-Claire Barthomé demande quelle est la suite donnée aux questionnaires envoyés aux personnes âgées de 60 ans et plus dans le cadre du concept Senior+.

Sur la base des 57 réponses rendues sur les 214 questionnaires envoyés en septembre 2021, il ressort que 24 % des personnes vivent seules. Le maintien de l'autonomie, la prise en charge de la santé, la vie sociale et culturelle sont prioritaires pour les seniors, tandis que les problèmes financiers sont une inquiétude. Un lieu de rencontre pour les aînés, un référent social, le transport pour les courses ou le médecin, l'accès à la déchetterie et l'évacuation des déchets, le commerce de proximité, les activités sportives, ludiques ou culturelles ainsi que les rencontres conviviales sont des éléments qui ressortaient des réponses. Des personnes ont aussi signifié leur intérêt à offrir des prestations bénévoles pour le transport de personnes.

Le concept Senior+ a été élaboré par la commission ad hoc. Il sera prochainement validé par le conseil communal et ensuite transmis à la Direction de la santé et des affaires sociales et au Réseau santé social Broye.

Une première rencontre intergénérationnelle est prévue le vendredi matin 23 décembre 2022 entre les aînés et les élèves du CO de Cugy.

M. Daniel Joye demande à quel stade en est le projet de nouvelle déchetterie et si une benne pour les objets encombrants pourrait être installée une fois par mois à la déchetterie.

Le conseil communal est conscient du problème. Un projet bien avancé avec la commune de Payerne a finalement été stoppé. De même, des discussions étaient en cours avec une société située en zone d'activités à l'entrée de Fétigny, mais suite à sa vente l'étude a également été arrêtée. Actuellement, le conseil communal n'a aucun nouveau projet en cours. Un partenariat avec la déchetterie régionale de Sévaz n'est pas privilégié pour l'instant en raison de l'éloignement géographique.

Les deux dernières récoltes de déchets encombrants n'ont pas permis de remplir les bennes. Il n'est dès lors pas prévu de bennes supplémentaires à la déchetterie.

Mme Eliane Glaus demande s'il est possible d'ouvrir la déchetterie en matinée la semaine. Elle déplore l'emplacement peut convivial en hiver le soir.

La déchetterie est déjà accessible en tout temps pour le PET, le verre et les déchets verts. Il n'est pas prévu pour l'instant d'autres ouvertures. Il n'y a pas d'autres emplacements potentiels actuellement dans le village.

Mme Eliane Glaus demande s'il est prévu une nouvelle épicerie.

Ce n'est pas le rôle du conseil communal d'ouvrir une nouvelle épicerie. Cela doit découler d'une initiative privée. Il a toutefois été proactif dans la recherche d'une solution avec notamment une épicerie mobile. Actuellement, un projet privé est en cours de préparation.

Mme Eliane Glaus apprécie la diminution de l'éclairage public du village et demande si cette initiative perdurera.

Cette initiative a surtout été prise en raison des demandes d'économie d'énergie émises par la Confédération. Si l'éclairage du centre du village passe du sodium au LED, ce sera une économie de 70% de l'énergie. Des contacts sont en cours avec le Groupe E.

Le conseil communal félicite Mme Corinne Ostertag pour ses 10 ans d'activité au sein de la commune de Fétigny comme concierge des écoles et du bureau communal. Un bouquet de fleurs et un cadeau lui sont remis.

La séance est levée à 22 h 10.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire :

Le Syndic :

Patricia Catillaz

Philippe Arrighi